

**Le directeur général de l'hôpital général de Yaoundé, a rendu publique une note le 12 août dernier, obligeant tout le personnel de cette formation hospitalière à se faire vacciner contre le Covid-19.**

*« A compter de la date de signature de la présente note de service, le personnel de l'Hôpital Général de Yaoundé est informé qu'il y aura un redéploiement interne du personnel en prélude à la riposte de la troisième vague de la Covid-19 où le variant delta circule déjà à Douala et Yaoundé (Cf lettre n\*000867/2021/cpc/DG Centre Pasteur du Cameroun adressée à Monsieur le Ministre de la santé publique). En outre, le personnel non vacciné ne pourra plus servir dans les endroits où les patients sont précaires (Réanimation, Hémodialyse, Oncologie, Urgence...)», lit-on dans la note de service.*

Concrètement, le personnel non vacciné ne sera plus admis à l'hôpital général de Yaoundé, et s'en suivra la suspension des primes.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE  
HOPITAL GENERAL DE YAOUNDE  
DIRECTION GENERALE  
B.P. 5408  
Tél. / Fax : (237) 222.21.20.15

COPIE  
H.G.Y

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
YAOUNDE GENERAL HOSPITAL  
DIRECTORATE GENERAL

Yaoundé, le 12 NOV 2021

NOTE DE SERVICE N° 1339-021 NS/HGY/DG/DGA/DPM/SGRH/SN  
Portant redéploiement du personnel dans la perspective  
de la 3<sup>ème</sup> vague Covid-19.

A compter de la date de signature de la présente Note de Service, le personnel de l'Hôpital Général de Yaoundé est informé qu'il y aura un redéploiement interne du personnel en prélude à la riposte de la 3<sup>ème</sup> vague de la Covid-19 où le variant Delta circule déjà à Douala et Yaoundé (cf. lettre n°000867/2021/CPC/DG du DG Centre Pasteur du Cameroun adressée à Monsieur le Ministre de la Santé Publique).

En outre, le personnel non vacciné ne pourra plus servir dans les endroits où les patients sont précaires (Réanimation, Hémodialyse, Oncologie, Urgences...).

A la suite de ce redéploiement, le personnel non vacciné et sans poste de travail ne sera plus admis à l'HGY mais continuera à percevoir son salaire sans les compléments liés au travail effectif (primes de rendement, transport, garde, astreinte et technicité...) jusqu'à nouvel avis (résolution de la réunion de coordination du 10 août 2021).

L'Hôpital Général de Yaoundé a le devoir de protéger son personnel, les patients et les usagers.

J'attache un grand prix à la mise en application de cette Note de Service.

Copies :

- MINFI
- MINSANTE
- MINTSS
- PCA/HGY
- DGA/HGY
- DPM/HGY
- DAT/HGY
- SGRH/HGY
- SN/HGY
- Délégués du personnel/HGY
- Tous les Services
- Chrono/Affichage.



Le Directeur Général,

Pr. Vincent de Paul DJENTCHEP